Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260679-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION 2026-06-79

OBJET : TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ADOPTION DES TARIFS 2027

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Yann LE JOLIVET à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Madame Elodie LOUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260679-DE

TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ADOPTION DES TARIFS 2027

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du CGCT a instauré la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) depuis le 1er janvier 2009.

Par délibération n°2010-06-63 en date du 30 juin 2010, le principe de l'application de cette taxe, à compter du 1er janvier 2011, a été retenu ainsi que l'exonération pour les enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m². De plus, conformément à l'article L2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), par délibération n°2018-04-38 du 25 avril 2018, le Conseil municipal a validé l'exonération en totalité des dispositifs publicitaires apposés sur du mobilier urbain de type planimètre.

Désormais appelée taxe sur la publicité extérieure (TPE), elle est notamment régie par les articles L454-39 à L454-77 du Code des Impositions des Biens et Services (CIBS) et les articles L2333-6 à L2333-15 du CGCT.

Le CIBS prévoit que chaque année avant le 1er juillet, le Conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune dans la limite des tarifs maximaux calculés sur une proportion maximum égale à l'évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième année et ce, sous réserve que l'augmentation ne dépasse pas 5 € par m² par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2027, il est proposé l'adoption des tarifs suivants :

Année	Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques		Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques	
	Superficie totale > à 7m² et ≤12m²	Superficie totale > à 12m² et ≤50m²	Superficie totale > 50m²	Superficie individuelle ≤ à 50 m²	Superficie individuelle > à 50 m²	Superficie individuelle ≤ à 50 m²	Superficie individuelle > à 50 m²
Rappel 2026	21,40 €/m²	42,80 €/m²	85,50 €/m²	21,60 €/m²	43,30 €/m²	65,30 €/m²	130,50 €/m²
2027	21,60 €/m²	43,20 €/m²	86,30 €/m²	21,80 €/m²	43,70 €/m²	65,90 €/m²	131,70 €/m²

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VOTER** les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure pour 2027.

Avis de la commission :
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 JUIN 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GUIPAVAS
(FINISTÈRE)

La secrétaire de séance,
Elodie LOUSSE